

Vous étudiez au Canada? Assurez-vous d'avoir les titres de voyage nécessaires.

Vous trouverez sur la page suivante des renseignements importants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada à l'intention des **étudiants étrangers et de ceux qui sont en voyage ou qui participent à un programme d'échange** (de pays autres que les É.-U.) : [Exigences d'admission selon le pays](#).

Veillez lire cet avis attentivement.

Vous envisagez de voyager à l'extérieur du Canada et de revenir en avion? Assurez-vous d'avoir une [autorisation de voyage électronique](#) (AVE), sinon vous pourriez rester pris à l'aéroport.

Qu'est-ce qu'une AVE et pourquoi en ai-je besoin?

L'AVE est une condition d'entrée qui vise les citoyens de pays autres que les États-Unis qui n'ont pas besoin de visa pour entrer au Canada. Votre AVE est liée électroniquement à votre passeport et est valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport.

Ai-je besoin d'une AVE si j'ai déjà un permis d'études?

Oui. Un permis d'études n'est **pas** un titre de voyage. Depuis le 1^{er} août 2015, vous recevez automatiquement une AVE avec votre permis d'études. **Cependant**, vous devez présenter une demande d'AVE séparée dans les cas suivants :

- Votre permis a été délivré **avant le 1^{er} août 2015**.
- Vous avez fait renouveler votre permis d'études ou en avez l'intention et n'avez pas d'AVE valide.
- Vous avez changé de passeport depuis la délivrance de votre permis.

Comment dois-je présenter une demande d'AVE?

Présenter une demande d'AVE est un processus en ligne simple et peu coûteux (7 \$CAN), qui ne vous prendra que quelques minutes.

Voici tout ce dont vous avez besoin : un passeport valide, une carte de crédit ou de débit et une adresse de courriel.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour présenter une demande, veuillez cliquer ici : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave.asp>.



Remarque : *Les étudiants étrangers non dispensés venant au Canada pour un programme d'études de courte durée (moins de six mois) n'ont pas besoin de permis d'études, mais devront présenter une demande d'AVE pour revenir au Canada en avion.